



**VILLE
D'AMILLY**

Boîte Postale n° 909
45209 AMILLY CEDEX
 Tél : 02.38.28.76.00
 Fax : 02.38.28.76.11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023**

Objet :

**Centre d'Art contemporain des Tanneries
 Programmation 2023-2024 – 8^{ème} saison
 artistique – Contractualisation avec les
 intervenants**

Date de convocation

21 septembre 2023

Nombre de Conseillers

**En exercice : 33
 Présents : 27
 Votants : 32**

**Pour Extrait Conforme,
 Pour Le Maire,
 Par délégation
 Le fonctionnaire titulaire,
 Nadine DUMONT**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-214500043-20230927-DEL2023065-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2023

Publication : 06/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Sept Septembre à 19 heures
 Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie
 en séance publique sous la présidence de **Monsieur DUPATY**
 Gérard, Maire

ETAIENT PRESENTS :

**M. BOUQUET, Mme BEDU, M. SZEWCZYK, Mme CARNEZAT,
 M. CARON-PERROUD, Mme CARRIAU
 Adjoint (e) s au Maire,**

**M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU,
 M. FOURNEL, Mmes FARNAULT, MOLINA-AUBERT, SAJET,
 MM. SALL, PATRIGEON, Mme PENIN, M RAISONNIER,
 Mme FOUBET, MM. DAUNAY, GABORET, Mme PLICHON,
 MM. BONCENS, BEAULIER, Mme BONNARD, M. CHALENCON
 Conseiller (e) s Municipaux,**

Formant la majorité des Membres en exercice

ABSENTS EXCUSES :

**Mme FEVRIER
 M. LECLOU
 Mme TURBEAUX-JULIEN
 M. DESPLANCHES
 Mme HUTSEBAUT
 M. ABRAHAM**

**Pouvoir à Mme CARNEZAT
 Pouvoir à M. LAVIER
 Pouvoir à Mme SAJET
 Pouvoir à M. SZEWCZYK
 Pouvoir à Mme FOLY**

ABSENT :

Madame FOUBET Gladys a été élue Secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 27 septembre 2023

ED/MR/N°2023/65

OBJET : CENTRE D'ART CONTEMPORAIN DES TANNERIES
Programmation 2023-2024 – 8^{ème} saison artistique - Contractualisation avec les intervenants

Monsieur le Maire expose :

Le lancement de la 8^{ème} saison artistique des Tanneries s'inscrit dans un nouveau cycle de programmation déployé sur 3 saisons artistiques (d'octobre 2023 à septembre 2026).

Intitulé *Nos Maisons Apparentées*, ce cycle pluriannuel de programmation disposera des moyens (financiers, humains et matériels) et dispositions (modalités de fonctionnement) définis dans la nouvelle convention d'objectifs 2024-2025-2026 actuellement en discussion avec l'ensemble des partenaires du centre d'art d'art contemporain, labelisé d'intérêt national depuis avril 2022.

Si depuis l'ouverture des Tanneries, le temps passé des saisons les a caractérisé – chacune numérotée et jusqu'à cette saison #8 – le temps est venu de parcourir une architecture au gré de 3 saisons : la saison #8, puis la saison #8 bis et enfin la saison 8^{ter} qui sera l'occasion de fêter le dixième anniversaire du centre d'art.

La saison #8 / Programmation prévisionnelle 2023-2024 (d'octobre 2023 à octobre 2024)

Sur cette période, une série d'expositions, de rencontres et de productions d'œuvres constitueront le fil d'une programmation qui renouvellera l'invitation à apprécier, découvrir les gestes artistiques liés à la création contemporaine dans la diversité de sa manifestation, dans la continuité des saisons précédentes par des expositions et des réalisations spécifiquement pensées pour les espaces du centre d'art, mais aussi par des résidences proposées aux artistes ou à des auteurs et des aides au projet qui sont inscrites au calendrier de la saison #8 selon le tableau ci-après :

Cycle 1 – septembre 2023 à janvier 2024

N.O.É – Victor Cord'homme (suite et fin de la saison #7 intitulée <i>Les Registres du Jeu</i>	<i>24 juin au 24 septembre 2023</i>	Verrière Production et prêts d'œuvre
Un vent permanent à l'intérieur de Nous – Marco Godinho	<i>28 octobre au 15 janvier et 4 février 2024</i>	Sur l'ensemble du centre d'art Production et prêts d'œuvre

En parallèle à cette exposition, se déroulera la troisième résidence territoriale de longue durée (6 mois) des Tanneries : Benjamin Mouly a été retenu et la résidence se terminera le 28 février 2024 et sera valorisée par une exposition inscrite au cycle suivant. Son projet – autour de la thématique du sucre – l'amènera à donner à cette résidence une dimension régionale (l'importance de son agriculture, celle liées aux industries du sucre...)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 27 septembre 2023

ED/MR/N° 2023/65 (suite n°1)

Cycle 2 – Fin janvier à mai 2024

Exposition des diplômés et Post-Diplômés de l'ESAD d'Orléans	<i>Du 27 janvier 2023 au 23 février 2024</i>	Galerie Haute Bourses d'étude Production et Prêts d'œuvres
Benjamin Mouly	<i>Du 24 février au 28 avril 2024</i>	Verrière et Petite Galerie Production Prêts d'œuvres
Romain Kronenberg	<i>Du 16 mars au 26 mai 2023</i>	Grande Halle Production Prêts d'œuvres
Clément Bagot	<i>Du 16 mars au 5 mai 2024</i>	Galerie Haute Prêts d'œuvres

Prolongeant le principe d'une valorisation des jeunes diplômé.e.s de l'École Supérieure de Design d'Orléans entamée en 2020, cette action renforcera le partenariat avec l'école. Il permettra aussi, au-delà d'un co-commissariat avec Sophie Fétrot, Maître de Conférence à Paris 8, spécialiste du Design, d'établir une convention avec l'Université de Paris 8 ouvrant à l'accueil de doctorants et constituant l'un des autres enjeux structurants du centre d'art (l'histoire de l'exposition, le pôle Documents et Archives axe structurant de la nouvelle convention d'objectifs pluriannuelles).

Cycle 3 – Juin à novembre 2024

Lydie Jean-Dit Panel	<i>Du 8 juin au 1^{er} septembre 2024</i>	Commissariat Bénédicte Ramade Galerie haute Verrière Prêts d'œuvres
Richard Long (sous réserve accord de prêt Frac Nouvelle Aquitaine et Partenariat Centre Pompidou)	<i>Du 8 juin au 3 novembre 2024 (selon acceptation prêteurs)</i>	Grande Halle Prêts d'œuvres
Jeunes artistes diplômés de l'École Nationale Supérieure d'art de Dijon	<i>Du 8 juin au 1^{er} septembre 2024</i>	Commissariat Lydie Jean-Dit Panel Petite Galerie Prêts d'œuvres

Au cours de cette programmation 2023/2024, des résidences de recherche et d'étude, des aides à la création/production/au projet seront activées pour anticiper sur les projets de diffusion à venir.

Une résidence d'auteur aura lieu sur le second semestre 2024 permettant d'envisager rencontres publiques, séminaires, workshop et formes éditoriales.

Le développement de la documentation vidéographique (exposition filmée, entretien avec artistes ou commissaires d'exposition) sera prolongé sur la base de la mise en œuvre effective en 2022 (grâce à des subventions du Ministère de la Culture (2022, puis 2023)) et complètera les campagnes de prises de vues et les captations (vidéo ou sonore) des moments publics (événementiels, performances artistiques, etc.).

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY

C.M. du 27 septembre 2023

ED/MR/N°2023/65 (suite n°2)

Complétant les engagements du centre d'art, des ateliers, des actions pédagogiques, des visites commentées, des rencontres et des conversations avec des artistes, des personnalités de la scène de l'art contemporain, des lectures, des performances, ou encore des projections (en intérieur ou en plein air selon le calendrier) seront proposés chaque mois selon le principe suivant :

- désormais tous les samedis et dimanches, mise en place d'ateliers-visites ou ateliers en famille adressés au Grand Public, permis par la structuration RH de l'équipe des publics et la création d'un poste de plasticien intervenant (depuis le 1^{er} août 2022)
- 3^e samedi du mois : selon les expositions, rencontres publiques, performances et/ou une projection, etc.
- (F)estivales, week-end des 25 et 26 juin 2024.

L'organisation de toutes ces expositions, résidences, dépôts, études et recherches ou prestations implique différents dispositifs de contractualisation entre la Ville et les suscités.

L'accès à l'ensemble de ces manifestations sera gratuit.

Le calendrier et la liste des artistes, œuvres, prêteurs, intervenants, dates, liés à chacun des projets d'exposition et des événements sont susceptibles d'être modifiés au cours de l'avancement des projets.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

Sur avis favorable de la Commission Culture réunie le 18 septembre 2023.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

AUTORISE le Maire à signer les conventions, contrats et tous documents subséquents nécessaires à la réalisation de cette programmation 2023 - 2024.

PRECISE que les dépenses afférentes seront imputées au Budget de la Ville des exercices 2023 et 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification et de sa télétransmission au contrôle de légalité.

FAIT et DELIBERE les jour, mois et an que dessus.